



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CHARENTE

ANGOULEME, le 11 Juillet 2008

Réf. : ET001002

Objet : déclaration des établissements sportifs

Monsieur,

J'accuse réception de votre déclaration faite en application des articles 1 et 2 du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités,
le : 11/07/2008

à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports
d'ANGOULEME sous le numéro : 01608ET0145
en vue d'exploiter un établissement soumis à l'article L.322-3 du code du sport.

Vous voudrez bien informer la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la Charente de tout changement d'un élément quelconque des informations qui font l'objet de la déclaration.

Ce récépissé ne constitue pas un certificat de conformité aux dispositions du décret du 3 septembre 1993.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur PANNAUD ERIC
Président C.D FFE SSM
6, rue des loriots

17610 CHANIERES

Pour Le Directeur,
L'Inspecteur,

Sébastien DARTAI

Adresse postale : 492, route de Bordeaux 16022 Angoulême Cedex

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Directeur départemental de la jeunesse et des sports